

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 12 avril 2016 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 7 avril 2016

**PRESENTS:** D. Bonneaud, P. Garnero, L. Tastevin, L.Hautot, R. Ormières, B. Licini,B. Seu, M. Combin, J. Louche, G. Becquard, E.Mauger, N. Alibert, G. Thibon,

**ABSENTS:** F. Avisse (avec procuration)T. Peulet

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patricia Garnero

**QUESTION N° 1 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PERCEPTEUR**

Le maire dépose sur le bureau les comptes de gestion 2015 de la perception.  
Il confirme que les comptes sont en accord avec ceux des comptes administratifs 2015  
Il procédera à la signature des comptes de gestion 2015

**VOTE :** Nb de voix Pour : 14      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015 – CCAS 2015**

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée :  
**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE 2015**

Résultat de fonctionnement : excédent de 323 231.03 €

Résultat d'investissement : excédent de 92 420.39 €

- **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CCAS 2014**

Résultat de fonctionnement : excédent de 2 532.61 €

**VOTE :** Nb de voix Pour : 13      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 3 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF AEP 2015

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ADDUCTION D'EAU 2015

Résultat d'exploitation : excédent de 35 302.10 €

Résultat d'investissement : excédent de 86 196.83 €

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 4 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2015

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2015

Résultat d'exploitation : excédent de 63 326.04 €

Résultat d'investissement : excédent de 106 736.38 €

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015 ET CCAS 2015

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2015 et étudié les propositions du budget 2016, le conseil municipal reprend le résultat 2015 soit 323 231.03 € et décide conserver compte 002 de la section de fonctionnement la somme de : 124 879.42 € et d'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement la somme de : 198 351.61 € du budget communal 2016.

CCAS : Excédent de 2 532.61 € le conseil municipal décide de reprendre cette somme au compte 002 de la section de fonctionnement budget CCAS 2016

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 6 AFFECTATION RESULTAT BUDGET AEP 2015**

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2015 et étudié les propositions du budget 2016, le conseil municipal reprend le résultat 2015 soit 35 302.10 € et décide de conserver au compte 002 la somme 22 452 € et d'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement la somme de 12 850.10 €.

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 7 AFFECTATION RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2015**

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2015 et étudié les propositions du budget 2016, le conseil municipal reprend le résultat 2015 soit 106 736.38 € et décide de conserver au compte 002 la somme 92 133.55 € et d'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement la somme de 14 602.83 €.

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 8: VOTE DU BUDGET COMMUNE 2016 ET CCAS 2016**

La séance ouverte Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2016.

Après lecture des propositions le conseil municipal adopte le budget présenté

BUDGET COMMUNE 2016

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 619 030.42 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent : 345 359.00 €

BUDGET CCAS 2016

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 6 432.61 €

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 1

**QUESTION N° 9 VOTE DU BUDGET AEP 2016**

La séance ouverte Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2016.

Après lecture des propositions le conseil municipal adopte le budget présenté  
**BUDGET ADDUCTION EAU POTABLE**

Les recettes et les dépenses de la section d'exploitation s'équilibrent à : 91 571.10 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent : 109 618.45 €

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

## QUESTION N° 10 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

La séance ouverte Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2016.

Après lecture des propositions le conseil municipal adopte le budget présenté  
BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes et les dépenses de la section d'exploitation s'équilibrent à : 208 159.97 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent : 167 611.00 €

VOTE : Nb de voix Pour : 14      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0

## QUESTION N° 11 : VOTE DES 3 TAXES COMMUNALES

Le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2015, après avoir étudié les propositions du budget 2016

- taxe d'habitation : 8.78 %
- taxe bâti : 12.52 %
- taxe foncier non bâti : 62.70 %

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIVIT

- décide de ne pas appliquer d'augmentation.

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2016 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 8.78 %
- taxe bâti : 12.52 %
- taxe foncier non bâti : 62.70 %

VOTE : Nb de voix Pour : 14      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0

## QUESTION N°12 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'attribution des subventions communales a été convenue selon les critères calculés par la commission des fêtes et sports. Une somme de 6417 € doit être répartie en fonctions de différents critères, après avoir pris connaissance des différentes solutions

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT allouer la somme de :  
Répartie de la façon suivante :

AMICALE LAIQUE	2000€
TENNIS CLUB	766€
CLUB BEL AUTOMNE	222€
ASESPC	547€
ZEM YOGA	476€
CHASSE ST HUBERT	621€
GPEAV	186€
ASSOCIATION SPORTIVE STEPHANOISE	1600€

Madame Hautot ne participe pas au vote étant trésorière de l'une des associations

VOTE : Nb de voix Pour : 13      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0

## QUESTION N 13 FONDS DE CONCOURS AGGLOMERATION GARD RHODANIEN

Dans le cadre du fonds de concours de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, Considérant que les travaux réalisés concernent l'extension de la salle des fêtes, des travaux de réhabilitation, de mise en sécurité des bâtiments communaux, ainsi que des travaux en accessibilité correspondent aux thématiques retenues par la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien participe à hauteur de 50% du coût maximum TTC du projet restant à la charge de la commune, FCTVA, subventions et participations éventuelles déduits, sur la base suivante : 15€ par habitant, sur la base de la population totale applicable au 1er janvier 2015 et issue du recensement INSEE soit 528 habitants X par 15 € total : 7 920€ (un plancher minimum de 5 000 € par commune)

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du projet d'extension de la salle des fêtes
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui s'y rapporte.

VOTE : Nb de voix Pour :14      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0

#### QUESTION N 14 DOTATION EQUIPEMENT RURAL 2016

Dans de cadre de la dotation d'équipements des territoires ruraux, la mairie peut déposer un dossier afin de bénéficier de cette aide financière, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à déposer cette demande concernant le projet d'extension de la salle des fêtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE CE QUI SUIT :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2016 (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux)
- Le montant du projet s'élève à 79 200 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.
  - ETAT 31.680 €
  - CONSEIL DEPARTEMENTAL 7.000 €
  - COMMUNAUTE AGGLOMERATION 7 920 €
  - AUTOFINANCEMENT 32.600 €

VOTE : Nb de voix Pour :14      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention :0

#### QUESTION N 15 FONDS D'EQUIPEMENT DEPARTEMENTAL 2016

Dans de cadre de la dotation d'équipements départemental 2016, la mairie décide de déposer un dossier afin de bénéficier de cette aide financière, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à déposer cette demande concernant le projet d'extension de la salle des fêtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE CE QUI SUIT :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre du fonds d'équipement départemental 2016 (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux)
- Le montant du projet s'élève à 79 200 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.
  - ETAT 31.680 €
  - CONSEIL DEPARTEMENTAL 7.000 €
  - COMMUNAUTE AGGLOMERATION 7 920 €
  - AUTOFINANCEMENT 32.600 €

VOTE : Nb de voix Pour : 14      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0

## QUESTION N 16 INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL

Suite à la nomination de Thierry TOESCA comptable principal à compter du 28 décembre 2015 en remplacement de M Jean-Paul SUZZONI muté,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- décide de demander le concours de M le trésorier pour assurer des prestations de conseil,
- dit que cette indemnité sera accordée à Mme Thierry TOESCA, comptable public, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget de l'année 2016 et seront imputées au compte 6225 du budget primitif.

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

## QUESTION N 17 ADHESION COMMUNE DE ST ANDRE D'OLERARGUES AU SABRE

Vu la délibération de la commune de SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES, en date du 10 Juillet 2015 sollicitant son adhésion au SABRE pour la compétence contrôle et conformité des installations d'assainissement non collectif du SABRE,

Vu la délibération n°21/2015 du SABRE du 5 Novembre 2015 portant adhésion de la commune de SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES et donc modification de l'article 1 et 3.2 (communes adhérentes) Après en avoir débattu, le conseil municipal, DECIDE :

- D'approuver l'adhésion de la commune de SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES au SABRE pour la compétence contrôle et conformité des installations d'assainissement non collectif.
- Le conseil municipal approuve la modification de l'article 1 et 3.2 des
- statuts du SABRE.

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

## QUESTION N 18 PRET ACHAT VEHICULE

Monsieur le Maire expose que nous devons remplacer le kangoo qui a 15 ans et qui n'est plus adapté à l'utilisation de nos agents techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

### PRET 15 000 €

- décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, un prêt à taux fixe, d'un montant de 15 000 € au taux actuariel de 0.82% l'an, frais de dossier 90.00 €  
**pour une durée de 5 ans remboursable en 20 échéances Trimestrielles constantes de 766,25 €**

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- donne pouvoir à Mr le Maire, pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Commune et la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

VOTE : Nb de voix Pour : 14      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0

## QUESTION N 19 TARIF VENTE MOBILIER MAIRIE

Monsieur le maire expose qu'une partie du mobilier n'est plus utilisée et ne correspond plus à nos besoins il est proposé aux tarifs suivants aux stéphanois.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIVIT : tarifs

TABLES 1 200 x 800	30 €
TABLES 2 000 x 800	40 €
BANCS 1 900 x 300	20 €
CHAISES COQUE	8 €
CHAISES BOIS	8 €

VOTE : Nb de voix Pour : 14      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0



**QUESTION N 20 AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DE DEVERSEMENT  
DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE ST ETIENNE DES SORTS DANS LE RESEAU  
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN**

La convention a pour objet de formaliser les conditions dans lesquelles les deux Communes et le SABRE coopèrent pour assurer le transfert des effluents de la Commune de SAINT-ETIENNE-DES-SORTS, en utilisant les réseaux de collecte de la Commune de CHUSCLAN, vers la station d'épuration sur le territoire de BAGNOLS-SUR-CEZE, au 771 Chemin Vieux de Chusclan, SABRE Maître d'Ouvrage.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT : autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

VOTE : Nb de voix Pour :14      Nb de voix contre : 0      Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 21h15

**SIGNATURES**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**LE MAIRE  
Didier BONNEAUD**



*[Handwritten signatures of municipal council members]*

Fluiss  
Sour  
Ribon.  
PP  
Gromer  
conf  
CMB